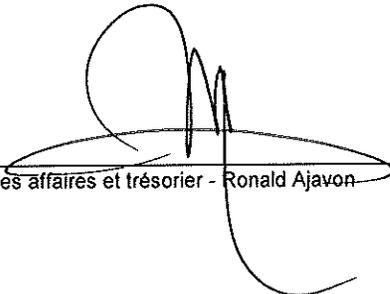

Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

N° division scolaire 1425100

Pour l'exercice clos le 31 août 2013



Surintendant des affaires et trésorier - Ronald Ajavon

Auditeur - Deloitte s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
31 août 2013

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers.....	7-25
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus	A-1 et A-2
Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles	C
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	D et E
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie.....	D et E

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

La direction du conseil scolaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

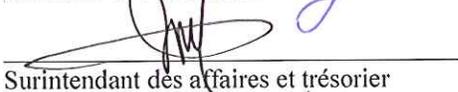
Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :


Président


Directeur de l'éducation


Surintendant des affaires et trésorier

Le 16 décembre 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

À la président et aux membres du Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2013, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2013, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 16 décembre 2013

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Revenus	(note 15)		
Paiements de transfert	31 322 517	41 125 472	43 172 527
Frais de scolarité et frais afférents	206 594	222 608	192 158
Fonds générés par les écoles	397 838	486 217	330 623
Services complémentaires (note 12)	152 540	136 200	147 304
Services externes (note 13)	266 361	181 914	210 453
Autres	192 616	803 342	582 793
Total des revenus (annexe A)	32 538 466	42 955 753	44 635 858
Charges (note 5)			
Gouvernance	435 642	407 065	415 925
Administration	2 096 768	1 981 534	1 891 915
Enseignement	20 412 206	23 803 685	20 603 287
Opérations et entretien	4 975 765	6 180 662	4 960 113
Transport	3 777 711	3 844 265	3 381 805
Frais de scolarité et frais afférents	48 132	77 978	58 874
Fonds générés par les écoles	391 404	444 106	297 572
Services complémentaires (note 12)	1 543 908	2 173 336	1 456 030
Services externes (note 13)	266 361	269 195	232 203
Autres	60 613	189 790	112 688
Total des charges (annexe B)	34 008 510	39 371 616	33 410 412
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(1 470 044)	3 584 137	11 225 446
Excédent accumulé, début de l'exercice	53 153 114	53 153 114	41 927 668
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)	51 683 070	56 737 251	53 153 114

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de la dette nette
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réal	2012 Réal
	\$	\$	\$
	(note 15)		
Dette nette, début de l'exercice	(1 825 432)	(1 825 432)	(1 319 468)
Variations au cours de l'exercice			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	(1 470 044)	3 584 137	11 225 446
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(100 000)	(8 855 347)	(13 534 222)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	38 606
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	1 980 650	2 415 831	1 998 219
Augmentation des charges payées d'avance (annexe E)	-	(35 361)	(234 013)
Variation de la dette nette	410 606	(2 890 740)	(505 964)
Dette nette, fin de l'exercice	(1 414 826)	(4 716 172)	(1 825 432)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	3 584 137	11 225 446
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 415 831	2 036 825
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	(2 943 012)	2 290 528
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	3 056 956	15 552 799
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisition d'immobilisations corporelles	(8 400 749)	(12 168 277)
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(8 400 749)	(12 168 277)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements	(1 148)	(1 809)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 148)	(1 809)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de l'emprunt temporaire	2 241 020	(343 002)
Émission de la dette à long terme	1 022 932	382 724
Remboursement de la dette à long terme	(518 549)	(569 375)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	2 745 403	(529 653)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(2 599 538)	2 853 060
Encaisse, début de l'exercice	3 112 576	259 516
Encaisse, fin de l'exercice	513 038	3 112 576

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles francsaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de "The Education Act, 1995" de la Saskatchewan en tant que société sous le nom "Conseil des écoles francsaskoises No. 310" (le "Conseil") et opère sous le nom "Conseil des écoles francsaskoises". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est financé majoritairement par des paiements de transferts du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ("CCSP") des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Adoption de nouvelles Normes comptables pour le secteur public (NCSP)

En 2013, le Conseil a adopté les nouvelles normes comptables pour le secteur public, SP 1201 Présentation des états financiers, SP 2601 Conversion des devises, SP 3041 placements de portefeuille, SP 3410 Paiements de transfert et SP 3450 Instruments financiers.

Des informations détaillées sur l'impact de l'adoption de ces nouvelles normes sont fournies à la note 19 Modifications de méthodes comptables.

b) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

c) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice reconnaît les revenus quand ils sont gagnés et mesurables et les charges quand elles sont encourues et mesurables par la réception des biens ou services et la création de l'obligation légale de payer. Les charges incluent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles.

d) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 363 300 \$ (383 900 \$ en 2012) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées par les actuaires.
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 415 831 \$ (1 998 219 \$ en 2012) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

2. Méthodes comptables (suite)

d) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaire. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Tandis que les meilleures estimations sont utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements, dans les conditions futures au cours du prochain exercice, pourraient exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation survient lorsque le Conseil devient une partie à un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, l'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes au fins de l'évaluation: à la juste valeur ou au coût ou au coût après amortissement.

i) Juste valeur

Le Conseil n'a aucun instrument financier évalué à la juste valeur.

ii) Coût ou coût après amortissement

Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont un élément de coût pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financier évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les primes d'émission et les escomptes sont amortis sur la durée du terme soit à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date d'échéance de l'obligation. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

f) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

2. Méthodes comptables (suite)

f) Actifs financiers (suite)

Les **débiteurs** comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Les **placements de portefeuille** comprennent des certificats de placement garanti et des dépôts à terme. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2e).

g) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les **immobilisations corporelles** ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, les immobilisations corporelles louées et les constructions en cours. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et inclus tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules - passagers	5 ans
Meubles et équipements	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Les actifs qui ont une importance historique ou culturelle telle que les oeuvres d'art, monuments et autres artefacts culturels, ne sont pas comptabilisés comme immobilisations corporelles puisqu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs qui se rattachent à ces biens.

Les **charges payées d'avance** représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tel que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

2. Méthodes comptables (suite)

h) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Les **emprunts à court terme** comprennent les découverts bancaires et l'emprunt bancaire avec une échéance de 1 an ou moins et ont été engagés pour financer les charges de fonctionnement selon les provisions de "The Education Act, 1995".

Les **créiteurs et charges à payer** comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

Les **dettes à long terme** comprennent les emprunts pour immobilisations et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "The Education Act, 1995". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

Les **avantages sociaux futurs** comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariales, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuarielles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les **revenus reportés** comprennent les revenus reçus conformément aux lois, règlements, ou à une entente et ne peuvent être utilisés que pour des fins spécifiques. Le revenu est constaté dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

i) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Conformément avec les normes prescrites par le CCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charge lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

2. Méthodes comptables (suite)

j) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus affectés représentent les revenus reçus conformément aux lois, règlements, ou à une entente et ne peuvent être utilisés que pour des fins spécifiques. Les revenus affectés sont comptabilisés comme revenus reportés au départ et sont constatés comme revenus au cours de l'exercice dans lequel ils sont utilisés pour les fins spécifiques.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux:

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Conformément à la nouvelle norme SP 3410, les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, le solde peut être estimé et la collection est assurée de façon raisonnable, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les critères d'admissibilité sont des critères que le Conseil doit respecter afin de recevoir le transfert, tandis que des stipulations décrivent comment le Conseil doit utiliser le transfert ou les actions qu'il doit accomplir afin de garder le transfert.

Le Conseil doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert assorti de critères d'admissibilité mais non assorti de stipulations lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints.

Le Conseil doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert assorti ou non de critères d'admissibilité, mais assorti de stipulations dans l'exercice où le transfert est autorisé et où ce Conseil satisfait à tous les critères d'admissibilité, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts affectés sont constatés à titre de revenus reportés lorsque les stipulations relatives au transfert donnent lieu à un passif. Les stipulations par le cédant peuvent exiger que les fonds soient utilisés pour fournir des services spécifiques ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Pour les transferts avec des stipulations, les revenus sont constatés dans l'état des résultats lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

ii) Frais et services :

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquentement comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

2. Méthodes comptables (suite)

k) État des gains et pertes de réévaluation

Le Conseil n'a pas présenté un état des gains et pertes de réévaluation car il n'a pas d'instruments financiers qui donnent lieu à des gains ou pertes de réévaluation.

3. Emprunt temporaire

L'emprunt temporaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 000 000 \$ au taux préférentiel plus 1%. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 26 juillet 2013. Le solde au 31 août 2013 est de 2 401 952 \$ (nul au 31 août 2012).

L'emprunt temporaire de l'an dernier (160 932 \$) se compose d'une avance de fonds du propriétaire d'un des bâtiments. Ce montant a été converti en dette à long terme dans l'exercice courant.

4. Placements de portefeuille

Les détails de placements de portefeuille sont comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garanti, 1,15% (1% en 2012), échéant le 29 décembre 2013	115 982	114 834
Dépôts à terme, 1% (1,5% en 2012), échéant le 18 janvier 2014	57 760	57 760
Total des placements de portefeuille reporté au coût après amortissement	173 742	172 594

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	-	407 065	-	-	435 642	407 065	415 925
Administration	1 636 248	345 286	-	-	2 096 768	1 981 534	1 891 915
Enseignement	19 072 794	4 077 116	-	653 775	20 412 206	23 803 685	20 603 287
Opération et entretien	1 614 165	2 899 688	-	1 666 809	4 975 765	6 180 662	4 960 113
Transport	178 276	3 570 742	-	95 247	3 777 711	3 844 265	3 381 805
Frais de scolarité et frais afférents	-	77 978	-	-	48 132	77 978	58 874
Fonds générés par les écoles	-	444 106	-	-	391 404	444 106	297 572
Services complémentaires	1 562 320	611 016	-	-	1 543 908	2 173 336	1 456 030
Services externes	269 195	-	-	-	266 361	269 195	232 203
Autres	-	107 086	82 704	-	60 613	189 790	112 688
TOTAL	24 332 998	12 540 083	82 704	2 415 831	34 008 510	39 371 616	33 410 412

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariales, de cessation d'emploi, de retraite, et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 août 2012 et la prochaine aura lieu au 31 août 2015.

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit:

	31 août 2013	31 août 2012
Date de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité		
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'augmentation salariales	3.25%	3,25%
Taux d'actualisation	3.50%	2,70%
Taux d'inflation	2.25%	2,25%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	15 ans	15 ans

	2013	2012
	\$	\$
Obligation pour les avantages sociaux futurs		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	383 900	284 800
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	57 200	38 700
Charge d'intérêts	11 600	10 800
Prestations versées	(24 700)	(9 400)
Pertes actuarielles	(64 700)	59 000
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	363 300	383 900

	2013	2012
	\$	\$
Charge pour les avantages sociaux futurs		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	57 200	38 700
Amortissement des pertes actuarielles nettes	4 700	800
Coût des avantages sociaux futurs	61 900	39 500
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	11 600	10 800
Charge totale des avantages sociaux futurs	73 500	50 300

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

7. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

a) "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" et "Saskatchewan Teachers' Superannuation Plan (STSP)"

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeurent celle du "Saskatchewan Teachers' Federation" pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2013		2012	
	STRP	STSP	TOTAL	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	291	18	309	325
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	7,8% - 10%	6,05% - 7,85%	6,05% - 10%	6,05% - 10%
Contribution des employés pour l'exercice	1 131 206	45 767	1 176 973	1 097 490 \$

b) "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)"

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le "Municipal Employees' Pension Commission".

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Selon les exigences du NCSP, le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

7. Régimes de retraite (suite)

b) "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)" (suite)

Les détails du MEPP sont comme suit:

	2013	2012
Nombre d'employés actifs	180	150
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	7,4% - 8,15%	7,4%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	7,4% - 8,15%	7,4%
Contributions des employés pour l'exercice	485 398 \$	364 781 \$
Contributions du Conseil pour l'exercice	485 398 \$	364 781 \$
Date de l'évaluation actuarielle	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	\$	\$
Actifs du régime	1 578 536 000	1 395 109 000
Passifs du régime	1 420 319 000	1 627 865 000
Surplus (déficit) du régime	158 217 000	(232 756 000)

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit:

	2013			2012		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	2 902 745	-	2 902 745	1 113 148	-	1 113 148
Autres débiteurs	1 265 778	16 837	1 248 941	1 387 372	10 107	1 377 265
Total des débiteurs	4 168 523	16 837	4 151 686	2 500 520	10 107	2 490 413

9. Crédoeurs et charges à payer

Les détails des crédoeurs et charges à payer sont comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	6 218	787
Fournisseurs	5 097 892	3 345 417
Autres charges à payer	80 000	79 500
Total des crédoeurs et charges à payer	5 184 110	3 425 704

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

10. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit:

	2013	2012
	\$	\$
Locations-acquisitions, 4,43% - 6,52%, échéant entre juin 2014 et juillet 2015, remboursables par versements annuels de 130 603 \$ incluant les intérêts, garanties par du matériel informatique	237 317	499 765
Emprunt, 4,25%, échéant en décembre 2015, remboursable par versements mensuels de 4 578 \$ plus les intérêts, garanti par des autobus scolaires	128 635	183 764
Emprunt, 4,06%, échéant en septembre 2017, remboursable par versements mensuels de 9 646 \$ incluant les intérêts, garanti par des autobus scolaires	476 235	-
Emprunt, 3,89%, échéant en février 2017, remboursable par versements mensuels de 7 029 \$ incluant les intérêts	276 427	348 704
Emprunt, 4,5%, échéant en septembre 2017, remboursable par versements mensuels de 9 312 \$ incluant les intérêts	418 002	-
Total de la dette à long terme	1 536 616	1 032 233

Les versements de capital requis au cours des 5 prochains exercices sont comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations- acquisitions	Autres dettes	Total
	\$	\$	\$	\$
2014	172 485	125 950	154 714	453 149
2015	177 361	54 454	157 274	389 089
2016	184 972	56 913	124 881	366 766
2017	150 333	-	110 977	261 310
2018	9 278	-	57 024	66 302
Total	694 429	237 317	604 870	1 536 616

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour constructions	Locations- acquisitions	Autres dettes	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Capital	154 275	262 448	101 826	518 549	569 375
Intérêts	31 128	34 749	16 827	82 704	44 429
Total	185 403	297 197	118 653	601 253	613 804

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

11. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2012	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2013
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Paiements de transfert du Ministère de l'Éducation	2 559 239	5 442 045	(8 001 284)	-
Autres revenus pour les immobilisations corporelles	-	14 882	(14 882)	-
Total des revenus reportés pour les immobilisations corporelles	2 559 239	5 456 927	(8 016 166)	-
Autres revenus reportés				
Remboursement de la dette par le Ministère	35 147	9 315	(44 462)	-
Don Haïti	3 860	29 800	-	33 660
Autres	-	35 000	-	35 000
Total des revenus reportés	2 598 246	5 531 042	(8 060 628)	68 660

12. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternel à la 12^e année (M à 12) mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil en 2013:

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Liaison communautaire et interagence	Autres programmes	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Frais et autres revenus	-	-	136 200	136 200	147 304
Charges					
Salaires et avantages sociaux	489 109	249 341	811 862	1 550 312	1 143 721
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	16 234	-	586	16 820	7 245
Fournitures et services	39	-	222 415	222 454	179 106
Meubles et équipements non capitalisables	178	-	548	726	192
Opération des bâtiments	-	-	47 767	47 767	32 212
Communications	192	-	44 567	44 759	37 873
Déplacements	8 302	-	28 160	36 462	19 747
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	7 101	-	73 032	80 133	34 307
Charges reliées aux étudiants	-	-	87 437	87 437	985
Services contractuels pour le transport et allocations	-	-	86 466	86 466	642
Total des charges	521 155	249 341	1 402 840	2 173 336	1 456 030
Excédent des charges sur les revenus	(521 155)	(249 341)	(1 266 640)	(2 037 136)	(1 308 726)

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

12. Services complémentaires (suite)

Le programme pré-maternelle est une initiative du secteur de la petite-enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

La liaison communautaire et interagence inclut les agents de liaison communautaire et les communications. Les agents de liaison communautaire travaillent dans les différentes régions du vaste territoire du Conseil des écoles fransaskoises. Ils appuient entre autres avec le recrutement des ayants droit. Ils permettent aussi une meilleure connexion entre le foyer et l'école. Les communications sont une initiative qui vient assurer et renforcer la visibilité du Conseil tant au niveau provincial que national tout en permettant de répondre aux triples mandats et obligations constitutionnelles du Conseil.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

13. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil en 2013:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2013	2012
	\$	\$	\$
Revenus			
Frais et autres	181 914	181 914	210 453
Total des revenus	181 914	181 914	210 453
Charges			
Salaires et avantages sociaux	269 195	269 195	232 203
Total des charges	269 195	269 195	232 203
Excédent des charges sur les revenus	(87 281)	(87 281)	(21 750)

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

14. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails des excédents accumulés sont comme suit:

	2012	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2013
	\$	\$	\$	\$
Investis dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	54 641 899	8 855 347	2 415 831	61 081 415
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	1 032 233	1 022 932	518 549	1 536 616
Moins: Emprunt bancaire pour immobilisations corporelles	160 932	339 068	500 000	-
	53 448 734	7 493 347	1 397 282	59 544 799
Entretien préventif et améliorations	-	350 319	350 319	-
Affecté à l'interne				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé par paiement de transfert	-	(65 303)	-	(65 303)
Montant à être financé par la dette à long terme	(1 484)	(381 623)	-	(383 107)
Paiement de transfert constaté d'avance	-	871 937	-	871 937
	(1 484)	425 011	-	423 527
Fonctionnement				
Montant financé par la dette à long terme à l'avance	11 965	-	11 965	-
Paiement de transfert pour remboursement de la dette	509 635	383 531	154 275	738 891
	521 600	383 531	166 240	738 891
Autres				
Fonds générés par les écoles	132 965	42 111	-	175 076
Fonds de bourses d'études	20 000	-	-	20 000
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	20 202	-	-	20 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Monseigneur de Laval	83 439	-	83 439	-
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-de-Vertus	51 446	-	80	51 366
Réserves	250 000	-	-	250 000
	558 052	42 111	83 519	516 644
Non affecté	(1 373 788)	(3 112 822)	-	(4 486 610)
Total de l'excédent accumulé, fin de l'exercice	53 153 114	5 581 497	1 997 360	56 737 251

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

14. Excédent accumulé (suite)

Montant à être financé par paiement de transfert représente un projet en immobilisation débuté au cours de l'exercice pour lequel l'approbation a été reçue après la fin d'exercice.

Montant à être financé par dette à long terme représente des projets capitaux qui selon l'entente avec le Ministère sont financés en partie par une dette à long terme qui n'avait pas encore été contractée en fin d'exercice.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds généré par les écoles représente les surplus que les écoles ont accumulés sur les levées de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourse scolaire représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses scolaires à des étudiants.

Surplus assigné aux conseils d'écoles représente des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserve représente des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

15. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 29 juin 2012 et par le Ministère de l'Éducation le 10 août 2012.

16. Apparentés

Ces états financiers incluent des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires, collèges et sociétés de la couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la couronne mais dont le gouvernement a un contrôle conjoint ou une influence notable. Le Conseil est aussi lié à des organismes non gouvernementaux par son intérêt économique dans ces dernières.

Opérations entre apparentés

Ces opérations entre apparentés ont été effectuées dans le cours normal des activités. Les montants à payer et à recevoir et les montants enregistrés pour ces opérations sont inclus dans les états financiers et dans les tableaux ci-après. Elles sont inscrites à la valeur d'échange qui correspond à la valeur marchande des taux facturés par ces organismes et sont réglés avec des conditions standards.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

16. Apparentés (suite)

Opérations entre apparentés (suite)

	2013	2012
	\$	\$
Revenus		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	38 834 610	40 984 726
Saskatchewan Government Insurance	8 322	-
	38 842 932	40 984 726
Charges		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	-	35
Saskatchewan Power Corporation	354 640	329 340
SaskEnergy Incorporated	347 350	279 555
Saskatchewan Government Insurance	13 750	11 650
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	189 940	263 821
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	57 185	156 462
Saskatchewan Transportation Company	160	295
Saskatchewan Queen's	609	-
Technical Safety Authority	2 349	1 956
	965 983	1 043 114
Débiteurs		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	2 912 800	1 223 289
Saskatchewan Government Insurance	8 322	-
	2 921 122	1 223 289
Provision pour créances douteuses		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	10 055	-
Charges payées d'avance		
Saskatchewan Government Insurance	1 774	5 364
Technical Safety Authority	252	-
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	51 401	108 586
	53 427	113 950
Créditeurs et charges à payer		
Saskatchewan Government Insurance	-	584
Saskatchewan Power Corporation	35 165	40 201
SaskEnergy Incorporated	24 947	-
Saskatchewan Finance	1 650	-
Saskatchewan Queen's	31	-
Technical Safety Authority	106	-
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	-	11 606
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	9 233	22 417
	71 132	74 808
Revenus reportés		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	-	2 594 386

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

16. Apparentés (suite)

Le Conseil débourse également la taxe de vente provinciale au Ministère des finances de la Saskatchewan sur ses achats de biens taxables et sur les ventes à ses clients qui sont considérées taxables. Les taxes déboursées non recouvrables sont incluses dans les charges.

17. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements du Conseil sont comme suit :

- Des contrats de construction et/ou rénovations ont été accordés dans 5 écoles pour un total de 19 019 306 \$ sur lesquels il reste pour 1 505 475 \$ de travaux à effectuer. Ces travaux seront effectués au cours du prochain exercice.
- Les contrats de location-exploitation et les immobilisations corporelles louées sont comme suit:

	Location-exploitation					Immobilisations corporelles louées
	Bureaux, écoles	Photocopieurs	Transports	Autres	Total exploitation	Ordinateurs
	\$	\$		\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles						
2014	347 028	20 254	3 213 951	1 805	3 583 038	130 603
2015	302 508	20 254	2 805 364	-	3 128 126	59 484
2016	328 582	20 254	2 871 428	-	3 220 264	59 483
2017	269 992	20 254	2 847 845	-	3 138 091	-
2018	24 499	-	2 914 487	-	2 938 986	-
	1 272 609	81 016	14 653 075	1 805	16 008 505	249 570
Intérêts et frais accessoires	-	-	-	-	-	(12 253)
Obligations liées aux locations	1 272 609	81 016	14 653 075	1 805	16 008 505	237 317

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

18. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 8 855 347 \$ (13 534 222 \$ en 2012), dont 1 820 543 \$ (1 365 945 \$ en 2012) ont été payés après la fin d'exercice et 7 034 804 \$ (12 168 277 \$ en 2012) ont été payés au cours de l'exercice.

19. Modifications de méthodes comptables

Le Conseil a adopté les nouvelles Normes comptables canadienne du secteur public suivants (NCSP) en 2013:

SP 1201 Présentation des états financiers

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 1201 Présentation des états financiers. Ce nouveau chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers et introduit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation qui rend compte des gains et pertes liés aux devises étrangères et les variations de valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur non réalisés et les comptes pour des montants reclassés à l'état des résultats lors de la décomptabilisation ou du règlement. Cette norme est applicable à l'exercice au cours duquel le nouveau chapitre SP 3450 Instruments financiers sera adopté. Ces normes sont adoptées sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs des périodes antérieures. La mise en œuvre de SP 1201 et SP 3450 nécessite que le Conseil réévalue ses instruments financiers au 1^{er} septembre 2012 et de reconnaître les gains et pertes de réévaluation cumulés dans le bilan d'ouverture à l'état des gains et pertes de réévaluation.

L'adoption de la nouvelle norme SP 1201 n'a pas affecté les états financiers du Conseil puisque le Conseil n'avait pas de gains ou pertes de réévaluation à comptabiliser en 2013.

SP 3041 Placements de portefeuille

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 3041 des placements de portefeuille, en 2013. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de rendre compte et de comptabiliser les placements de portefeuille et remplace les anciens chapitres SP 3030 Placements temporaires et SP 3040 Placements de portefeuille et il est applicable dans l'exercice au cours duquel les chapitres SP 3450 Instruments financiers sont appliqués. La norme SP 3041 fait référence au chapitre SP 3450 pour la comptabilisation et l'évaluation des investissements et est adopté sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs des périodes antérieures. En conséquence, les montants comparatifs 2012 n'ont pas été retraités et sont présentés dans ces états financiers conformément aux principes comptables appliqués par le Conseil précédant immédiatement l'adoption de la norme révisée.

L'adoption de la nouvelle norme SP 3041 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil en 2013.

SP 2601 Conversion des devises

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 2601 Conversion des devises en 2013. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de rendre compte des transactions qui sont libellées dans une monnaie étrangère, et remplace la précédente SP 2600 Conversion des devises. Le nouveau chapitre SP 2601 doit être mis en œuvre dans le même exercice où le nouveau chapitre SP 3450 Instruments financiers est adopté, et est adopté sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs. En conséquence, les montants comparatifs de 2012 n'ont pas été retraités et ont été présentés dans ces états financiers conformément aux principes comptables tel qu'appliqués avant l'adoption du nouveau chapitre.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

19. Modifications de méthodes comptables (suite)

SP 2601 Conversion des devises (suite)

L'adoption du chapitre SP 2601 n'a eu aucun impact car le Conseil n'a pas de transactions avec des devises étrangères.

SP 3450 Instruments financiers

Le Conseil a adopté le nouveau chapitre SP 3450 Instruments financiers, en 2013. Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers. La nouvelle norme, Instruments financiers SP 3450, est adoptée sur une base prospective, sans retraitement des montants comparatifs des périodes antérieures. Conformément aux dispositions transitoires prévues dans SP 3450 :

- a) les politiques de comptabilisation, de décomptabilisation et d'évaluation des instruments financiers suivies par le Conseil dans les états financiers des périodes antérieures à 2013 ne sont pas renversées et, par conséquent, les états financiers des périodes antérieures, y compris le comparatif de 2012 n'ont pas été redressés.
- b) au début de l'exercice 2012-13, le Conseil :
 - i. a reconnu tous les actifs financiers et les passifs financiers sur son état de la situation financière et les articles classés conformément à la norme SP 3450;
 - ii. a appliqué les critères dans SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers à être évalués à la juste valeur, et
 - iii. Les actifs et passifs réévalués sont appropriés et le solde d'ajustement au 1^{er} septembre 2012 est comptabilisé comme un ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés au début de l'exercice 2012-13.
- c) aucun ajustement pour inscrire les coûts de transaction en charges lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur.
- d) le Conseil a établi une politique comptable pour l'identification des dérivés incorporés dans des contrats conclus par celui-ci. La politique du Conseil et son application reconnaît de façon distincte les actifs et passifs liés aux dérivés la comptabilisation doit être déclaré conformément aux dispositions du SP 3450 soit sur une base rétroactive ou prospective. L'adoption de cette politique n'a pas eu d'incidence sur les états financiers 2013 du Conseil puisque le Conseil n'avait pas de contrats dérivés.

L'adoption de la nouvelle norme SP 3450 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil en 2013.

SP 3410 Paiements de transfert

Le Conseil a adopté la version révisée du chapitre SP 3410 Paiements de transfert, en 2013. Ce chapitre révisé établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transferts selon l'impact le plus significatif pour le Conseil selon les critères d'admissibilité et de stipulation. La norme révisée peut être appliquée prospectivement ou rétroactivement. Le Conseil a choisi d'appliquer les exigences de la norme révisée sur une base prospective. En conséquence, l'adoption de cette norme révisée n'a eu aucune incidence sur les chiffres comparatifs du Conseil, mais requiert des informations supplémentaires dans les notes.

L'adoption de la norme révisée SP 3410 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil en 2013.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2013

20. Reclassement

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement M à 12	28 921 073	29 185 742	27 069 439
Autres transferts	-	1 556 276	1 088 817
Total des paiements de transfert du Ministère	28 921 073	30 742 018	28 158 256
Paiements de transfert fédéraux	2 200 000	2 202 978	2 200 489
Autres paiements de transfert	201 444	164 310	228 345
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	31 322 517	33 109 306	30 587 090
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'éducation	-	8 001 284	12 585 437
Autres	-	14 882	-
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	-	8 016 166	12 585 437
Total des paiements de transfert	31 322 517	41 125 472	43 172 527
Frais de scolarité et frais afférents			
De Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	206 594	183 360	167 566
Particuliers et autres	-	39 248	23 742
Total des frais de scolarité	206 594	222 608	191 308
Frais pour le transport	-	-	650
Autres frais afférents	-	-	200
Total des frais de scolarité et frais afférents	206 594	222 608	192 158
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités du curriculum			
Frais de scolarité	-	-	43 003
Autres	-	-	72
Total des frais pour activités du curriculum	-	-	43 075
Frais pour activités hors curriculum			
Ventes commerciales - sans TPS	-	-	7 682
Levées de fonds	-	-	19 600
Autres	397 838	486 217	260 266
Total des frais pour activités hors curriculum	397 838	486 217	287 548
Total des fonds générés par les écoles	397 838	486 217	330 623

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réal	2012 Réal
	\$	\$	\$
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et frais afférents	-	(4 085)	58 071
Autres revenus	152 540	140 285	89 233
Total des revenus de services complémentaires	152 540	136 200	147 304
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Ministère de l'éducation	-	91 308	-
Autres revenus	266 361	90 606	210 453
Total des revenus de services externes	266 361	181 914	210 453
Autres revenus			
Ministère de l'éducation	-	-	241 033
Ventes et locations	-	120 515	63 031
Placements	-	5 206	36 284
Autres	192 616	677 621	242 445
Total des autres revenus	192 616	803 342	582 793
Total des revenus pour l'exercice	32 538 466	42 955 753	44 635 858

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réal	2012 Réal
	\$	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	135 000	232 805	251 363
Conférences pour les membres du Conseil	93 500	27 320	25 212
Conseils d'école	38 292	46 699	41 610
Conférences pour les conseils d'école	10 000	7 420	33 562
Élections	3 850	47 691	13 551
Autres	155 000	45 130	50 627
Total des charges pour la gouvernance	435 642	407 065	415 925
Administration			
Salaires	1 685 109	1 378 036	1 093 344
Avantages sociaux	232 567	258 212	195 069
Fournitures et services	94 110	182 986	373 553
Meubles et équipements non capitalisables	16 000	5 452	10 823
Opération des bâtiments	-	26 856	89 844
Communications	18 500	13 930	17 095
Des Déplacements	9 000	4 673	4 360
Perfectionnement professionnel	41 482	111 389	91 240
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	16 587
Total des charges d'administration	2 096 768	1 981 534	1 891 915
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	13 502 593	14 387 073	12 804 480
Avantages sociaux pour les enseignants	741 079	1 099 602	817 579
Salaires pour le personnel de soutien	1 999 600	3 073 430	2 584 206
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	466 503	512 689	442 473
Soutien à l'apprentissage	689 047	565 615	500 187
Fournitures et services	1 049 031	1 659 552	855 615
Meubles et équipements non capitalisables	312 292	263 702	134 440
Communications	383 411	314 641	269 268
Déplacements	445 758	473 245	426 665
Perfectionnement professionnel	716 095	663 388	869 258
Charges reliées aux étudiants	29 046	136 973	362 814
Amortissement des immobilisations corporelles	77 751	653 775	536 302
Total des charges d'enseignement	20 412 206	23 803 685	20 603 287

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Opérations et entretien			
Salaires	1 315 670	1 396 141	1 215 503
Avantages sociaux	220 661	218 024	191 635
Fournitures et services	19 516	177 121	34 829
Meubles et équipements non capitalisables	7 176	47 459	19 725
Opération des bâtiments	1 636 919	2 634 602	2 110 670
Communications	3 403	3 136	4 528
Déplacements	1 444	22 730	12 586
Perfectionnement professionnel	-	14 640	1 854
Amortissement des immobilisations corporelles	1 770 976	1 666 809	1 368 783
Total des charges d'opérations et entretien	4 975 765	6 180 662	4 960 113
Transport			
Salaires	75 452	155 695	148 574
Avantages sociaux	23 826	22 581	42 641
Fournitures et services	96 198	178 359	91 316
Meubles et équipements non capitalisables	39 925	96 032	50 093
Opération des bâtiments	3 353	2 838	7 400
Communications	15 988	3 856	5 625
Déplacements	5 107	2 005	343
Services contractuels pour le transport	3 385 939	3 287 652	2 959 266
Amortissement des immobilisations corporelles	131 923	95 247	76 547
Total des charges de transport	3 777 711	3 844 265	3 381 805
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	44 132	64 123	50 827
Frais pour le transport	4 000	10 255	6 847
Autres	-	3 600	1 200
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	48 132	77 978	58 874
Fonds générés par les écoles			
Charges des fonds générés par les écoles	391 404	444 106	297 572
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	391 404	444 106	297 572

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux			
Administration	545 103	753 434	561 549
Enseignants	-	355 630	245 522
Personnel de soutien	504 186	453 256	336 650
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	5 250	16 820	7 245
Fournitures et services	211 040	210 446	179 106
Meubles et équipements non capitalisables	2 500	726	192
Opération des bâtiments	34 754	47 767	32 212
Communications	552	44 759	37 873
Déplacements	15 000	36 462	19 747
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	13 048	80 133	34 307
Charges reliées aux étudiants	194 975	87 437	985
Services contractuels pour le transport et allocations	17 500	86 466	642
Total des charges pour les services complémentaires	1 543 908	2 173 336	1 456 030
Services externes			
Salaires et avantages sociaux			
Enseignants	265 361	198 490	189 869
Personnel de soutien	-	70 705	42 334
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	1 000	-	-
Total des charges pour les services externes	266 361	269 195	232 203
Autres			
Intérêts et frais bancaires	60 613	96 260	29 653
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Installations scolaires	-	31 128	-
Autres	-	51 576	44 429
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	38 606
Créances douteuses	-	10 826	-
Total des autres charges	60 613	189 790	112 688
Total des charges pour l'exercice	34 008 510	39 371 616	33 410 412

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles
de l'exercice clos le 31 août 2013

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments		Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Équipements informatiques et audiovisuels		Logiciels	Constructions en cours	31 août 2013	31 août 2012
			\$	\$				\$	\$				
Immobilisations corporelles - au coût													
Solde au 1er septembre	747 580	1 423 316	63 446 086	5 140 216	1 076 874	80 561	2 605 349	1 788 012	43 242	153 313	76 504 549	67 087 341	
Acquisitions	-	-	4 717 793	1 423 793	565 592	31 951	450 490	164 246	10 991	1 490 491	8 855 347	13 534 222	
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 117 014)	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	14 732	-	(14 732)	-	-	
Solde au 31 août	747 580	1 423 316	68 163 879	6 564 009	1 642 466	112 512	3 055 839	1 966 990	54 233	1 629 072	85 359 896	76 504 549	
Immobilisations corporelles - amortissement													
Solde au 1er septembre	-	999 927	17 462 192	428 639	491 407	72 939	1 491 192	918 005	1 349	-	21 862 650	23 942 839	
Amortissement de l'exercice	-	54 247	1 327 715	284 846	84 502	10 747	299 364	343 920	10 490	-	2 415 831	1 998 219	
Cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 078 408)	
Solde au 31 août	-	1 054 174	18 789 907	710 485	575 909	83 686	1 790 556	1 261 925	11 839	-	24 278 481	21 862 650	
Valeur comptable nette													
Solde au 1er septembre	747 580	423 389	45 983 894	4 714 577	585 467	7 622	1 114 157	870 007	41 893	153 313	54 641 899	43 144 502	
Solde au 31 août	747 580	369 142	49 373 972	5 853 524	1 066 557	28 826	1 265 283	705 065	42 394	1 629 072	61 081 415	54 641 899	
Variation de la valeur comptable nette	-	(54 247)	3 390 078	1 138 947	481 090	21 204	151 126	(164 942)	501	1 475 759	6 439 516	11 497 397	
Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.													
Cession													
Coût historique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86 228	-
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 622	-
Coût net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 606	-
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte à la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(38 606)	-
Valeur comptable nette des actifs													
donnés en garantis pour la dette	-	-	-	-	781 381	-	-	455 127	-	-	1 236 508	1 005 130	-

D

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice
clos le 31 août 2013

	2013	2012
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 415 831	1 998 219
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	38 606
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	2 415 831	2 036 825

E

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement
sans effet sur la trésorerie de l'exercice clos le 31 août 2013

	2013	2012
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(1 661 273)	(679 371)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	1 303 808	567 040
(Diminution) augmentation des avantages sociaux futurs	(20 600)	99 100
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(2 529 586)	2 537 772
Augmentation des charges payées d'avance	(35 361)	(234 013)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	(2 943 012)	2 290 528